ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accises

Question écrite n° 40206

Texte de la question

Mme Arlette Franco appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la question de la fiscalité des vins de liqueur AOC. Il semblerait qu'un groupe de travail soit constitué pour examiner le bien-fondé de la pérennisation du différentiel de fiscalité entre les VDN avec AOC et les vins de liqueur. Cette perspective est inquiétante alors même que des décisions de justice confirment la position que les producteurs défendent depuis longtemps. Une décision dans ce sens pourrait engendrer de graves conséquences sur la production et la vente des vins. Il semble nécessaire que la confédération des vins doux naturels à AOC soit associée, dès le départ, au futur groupe de travail qui s'intéressera à cette question. Aussi elle lui demande de s'engager dans ce sens pour rassurer les producteurs.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de l'agriculture a été appelée sur la question de la fiscalité des vins de liqueur. La révision de la fiscalité des vins doux naturels n'est pas envisagée à ce stade.

Données clés

Auteur : Mme Arlette Franco
Circonscription : Pyrénées-Orientales (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 40206
Rubrique : Contributions indirectes
Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche
Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 1er juin 2004, page 3901
Réponse publiée le : 7 décembre 2004, page 9687